

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

N° VILLE_2025DL030

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS 2025 - EMPLOI

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Florent RIVOIRE

Vu les articles 1 et 2 du décret du 30 octobre 1935 et l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux contrôles des associations subventionnées ;

Vu la loi n° 2021-875 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations ;

Vu le règlement intérieur relatif à la dévolution des subventions municipales ;

Considérant les dossiers de subventions établis par les associations ;

Considérant que les montants inscrits ci-après sont des prévisions budgétaires, c'est-à-dire, des décisions d'ouvertures de crédits ;

Considérant que les associations dont le montant de subvention est supérieur au seuil réglementaire devront conclure une convention avec la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de répartir les subventions aux associations en 2025 de la manière suivante :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT (en euros)
65 428 65748	ALYSEE	700,00
65 428 65748	ESTIME	1 500,00
65 428 65748	LEO LAGRANGE FORMATION	8 007,00
65 428 65748	MISSION LOCALE	43 190,00
	S/TOTAL FON. 428	53 397,00

Sous réserve de la production préalable de leur numéro SIRET à la demande de la commune, les mandatements de la part de la subvention non conditionnée seront effectués selon le calendrier suivant :

- ALYSEE : 700 € en avril 2025

Les versements des subventions pour Estime, Leo Lagrange formation et la Mission locale seront effectués comme précisé dans les conventions jointes.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 mars 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annuelle jointe avec l'association Estime qui s'engage à mener l'activité suivante : mises à disposition de personnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annuelle jointe avec l'association Mission Locale Rhône sud-Est. La Mission locale Rhône Sud-Est s'engage à mener l'activité suivante : accompagnement global des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annuelle jointe avec Léo Lagrange formation qui s'engage également à mener l'activité suivante : remobilisation.
- **APPROUVE** les subventions telles que décrites ci-dessus ;
- **DIT** que ces subventions seront mandatées en une ou plusieurs fois, selon les modalités citées ci-dessus et/ou prévues par les conventions jointes ;
- **DIT** que les dépenses relatives aux subventions seront imputées au budget principal 2025 au compte 65748 du chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250327-VILLE_2025DL030-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Violet'.

Alain VIOLET
Maire ou Président
2 avr. 2025